

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire du mois de juin 2024** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **lundi 3 juin 2024 à 20h00** dans la salle du conseil municipal, localisée au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Daniel Perron
Les conseillers-ères	Mme Caroline Gignac, poste #1 M. François Savard, poste #2 M. Luc Gignac, poste #3 M. Raymond Groleau, poste #4 Mme Huguette Chalifour, poste #5 M. David Charbonneau, poste #6

Absence : Aucune absence

Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à la séance.

73-06-24 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour, conseillère au poste numéro 5, la présente séance de juin 2024 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Daniel Perron, maire. Il est 20h02.

74-06-24 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des sujets suivants :

- 10.2 Octroi de mandat pour la réalisation de plans à ADN & Cuisines
- 10.3 Location d'équipements pour le fauchage des bords de chemins
- 12.1 Approbation des armoiries

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

75-06-24 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour et résolu:

QUE soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Un suivi est fait par la directrice générale en lien avec le permis de réunion déposé à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

RAPPORT DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales auxquelles ils ont participé au cours du mois précédent.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est adressée par le public au sujet du bruit lors de la location du préau ou de la salle communautaire et de l'heure de couvre-feu. Les membres du conseil ainsi que la directrice répondent aux questions.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS RELATIVEMENT À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions contenues à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. Daniel Perron, maire, dépose au conseil municipal le Rapport du maire aux citoyens relativement à la situation financière au 31 décembre 2023. Le rapport fait état des faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur externe préparé par la firme comptable Mallette s.e.n.c.r.l. pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

76-06-24

APPROBATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes à payer d'avril 2024 et déposés pour approbation, pour un montant total de 21 000,16 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gilbert, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le paiement des dépenses de la liste des comptes à payer autorisée par la résolution 76-06-24 au montant de 21 000,16 \$.

Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière

77-06-24

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert désire compléter la mise à niveau du centre communautaire et que ce projet contribuera à la vitalisation du territoire;

Par conséquent,

Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de contribution financière non remboursable de 12 000 \$ au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf pour le projet de mise à niveau et mise aux normes des installations du centre communautaire;

QUE la Municipalité de Saint-Gilbert s'engage, dans le cadre de sa demande, à participer financièrement au projet pour une somme équivalant à 20% du coût du projet;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mylène Robitaille, à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

QUE la Municipalité s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet;

QUE la Municipalité confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

78-06-24

AUTORISATION DE VACANCES DE LA DIRECTRICE ET DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les jours d'ouverture du bureau municipal sont le mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine de l'année, sauf pour les périodes de vacances autorisées ou pour des dérangements à l'horaire où le bureau est alors fermé selon une période fixée par résolution du conseil pour chaque période ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé au conseil une demande d'autorisation de vacances ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de fermeture du bureau de la Municipalité pour certaines journées sera affiché au bureau municipal ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE soit autorisée la fermeture du bureau municipal aux jours suivants :

Municipalité de Saint-Gilbert Modifications à l'horaire régulier	
Mardi 4 juin de 13H à 15H	Bureau fermé : formation
Mardi 11 juin de 13H à 15H	Bureau fermé : formation
Mardi 25 juin	Journée entière - vacances
Mardi 2 juillet	Journée entière - vacances

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

79-06-24

AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN ENREGISTREUR DE DONNÉES AUPRÈS DE COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (CDEDQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un compteur d'eau sur son réseau, situé sur la rue Principale au coin de la route du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE ce compteur d'eau est désuet et ne permet plus d'obtenir de façon stable et constante les données de débit de nuit requises pour le Bilan d'économie d'eau potable de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins faite par l'opérateur en eau potable de la Municipalité de Deschambault-Grondines, validées avec l'entreprise Environnement

McM et considérant la soumission reçue de Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ) à la suite de ces démarches;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE soit autorisée l'acquisition d'un nouveau modem enregistreur de débit de nuit, tel que recommandé par M. François McMurray d'Environnement McM et tel que présenté dans la soumission no. 3807 reçue de Compteurs d'eau du Québec;

QUE soit autorisé le paiement à l'entreprise Compteurs d'eau du Québec de la dépense de 2 276,51 \$ incluant les taxes applicables, à même le poste 2 413 521.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

80-06-24

OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DE PLANS À L'ENTREPRISE ADN & CUISINES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert désire compléter la mise à niveau du centre communautaire et que ce projet contribuera à la vitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE des plans d'aménagement sont requis afin de maximiser l'espace à rénover et que les programmes d'aide financière sollicités requièrent ce type de plans pour la réalisation du projet déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ADN & Cuisines, une entreprise locale, a déposé une offre de services à la Municipalité;

Par conséquent,
Il est proposé par M. David Charbonneau et résolu:

QUE soit octroyé à l'entreprise ADN & Cuisines le mandat de réalisation de plan d'aménagement préliminaire pour une somme n'excédant pas 700 \$ avant taxes;

QUE soit également autorisé l'octroi d'un second mandat en phase 2 pour la réalisation du plan final et élévations du projet, dans le cas où les réponses aux demandes de subvention soient positives, ce second mandat n'excédant pas 840 \$ avant taxes;

QUE soit autorisée la directrice à signer les documents relatifs au mandat et que soit autorisé le paiement de la dépense.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

81-06-24

OCTROI DE CONTRAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DES FOSSÉS DES RUES PRINCIPALE, DES ÉRABLES, LÉTOURNEAU, DU MOULIN ET GRAVEL

À ce stade et pour la période stricte des délibérations du conseil se rapportant à cet élément de décision, M. Luc Gignac et Mme Caroline Gignac se retirent des délibérations, mentionnant leur intérêt pécuniaire dans cette affaire.

CONSIDÉRANT QUE Ferme L.S.M. Gignac inc. dispose de l'équipement requis au fauchage des fossés des rues et routes de la municipalité et en offre la location au prix de 50\$ / l'heure plus les taxes applicables, soit la machinerie « tracteur de ferme et faucheuse »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir en bon état les abords des fossés, et ce, au moindre coût possible;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau et résolu:

QUE soit autorisée la location du tracteur et de la faucheuse à Ferme L.S.M. Gignac inc., équipements à être opérés par l'employé de la Municipalité pour le fauchage des routes, rues, et chemins, au prix de location de 50\$ / l'heure.

QUE soit autorisé le paiement de la dépense à même le poste 2 320 521.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

82-06-24

ADOPTION DES ARMOIRIES ACTUALISÉES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les armoiries de la Municipalité étaient disponibles uniquement en une version de faible qualité numérique difficile à utiliser avec les médias d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaitait par le fait même procéder à une actualisation de ses armoiries, tout en maintenant l'ensemble des éléments y étant représentés;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac et résolu:

QUE soient adoptées les armoiries de la Municipalité de Saint-Gilbert telles que présentées en séance le 3 juin 2024.

Adoptée à la majorité des membres présents.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée.

83-06-24

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour et résolu:

QUE la présente séance ordinaire du mois de juin 2024 soit levée. Il est 20h33.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Daniel Perron
Maire

Mylène Robitaille
Directrice générale et Greffière-trésorière